

# Table des matières

Avertissement	5
Remerciements	6
Préface	7
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
Introduction	11
I. Définition et caractéristiques de l'impôt	12
II. Bref aperçu du système fiscal belge	13
1. Distinction entre les impôts directs et les impôts indirects	13
2. Classification des impôts	14
A. <i>L'impôt sur les revenus</i>	14
B. <i>Taxes assimilées aux impôts sur les revenus</i>	16
C. <i>La taxe sur la valeur ajoutée</i>	16
D. <i>Les droits d'enregistrement</i>	16
E. <i>Les droits de succession et de mutation par décès</i>	17
III. Les sources du droit fiscal	17
1. La Constitution	17
2. Les conventions internationales	18
3. Les lois spéciales	19
4. La certification des lois et le décret	19
5. Les arrêtés royaux de pouvoirs spéciaux	19
6. Les arrêtés royaux	20
7. Les arrêtés ministériels	21
8. Les arrêtés provinciaux et communaux	21
9. Les principes généraux du droit	21
10. Les circulaires administratives	21
11. La jurisprudence	22
12. La doctrine	23
IV. Les principes généraux du droit fiscal	23
1. Les principes constitutionnels	23
1.1. <i>Le principe de légalité</i>	23
1.2. <i>Le principe d'égalité</i>	23
1.3. <i>L'annualité de l'impôt</i>	24

<i>Prérequis : Notion de période imposable et exercice d'imposition</i>	24
2. Autres principes généraux de droit civil applicables en droit fiscal	25
2.1. <i>Le principe général des droits de la défense</i>	25
2.2. <i>Le principe de bonne administration</i>	25
2.3. <i>Le droit fiscal se fonde sur des réalités</i>	25
2.3. <i>Principe de non rétroactivité</i>	26
2.4. <i>La territorialité de l'impôt</i>	26
2.5. <i>Le droit fiscal est d'ordre public</i>	26
2.6. <i>L'aveu du contribuable ne le lie pas</i>	27
2.7. <i>Les principes relatifs à l'interprétation de la loi fiscale</i>	27
<b>II. PROCEDURE FISCALE</b>	<b>29</b>
Procédure fiscale	31
Section 1 – La déclaration fiscale	31
I. Notion	31
II. Conditions de validité de la déclaration	31
1. Délai	31
2. Conditions de forme	32
III. Force probante de la déclaration	32
Section 2 – Les techniques de contrôle de la déclaration fiscale et les pouvoirs d'investigation de l'administration fiscale	33
I. Les pouvoirs d'investigation à l'égard du contribuable	33
1. Droit d'investigation dans les écritures comptables	33
2. Droit d'accès et de visite des locaux professionnels	34
3. Demandes de renseignements	35
II. Les pouvoirs d'investigation à l'égard des tiers	36
1. Les pouvoirs	36
2. Les limites aux pouvoirs de l'administration	37
<i>Le secret professionnel</i>	37
1/ <i>du redevable</i>	37
2/ <i>du fonctionnaire de l'administration</i>	37
<i>Le secret bancaire</i>	37
<i>Le respect de la vie privée</i>	38

III.	Les délais d'investigation	38
IV.	Les échanges d'informations	39
	1. Entre administrations fiscales belges et étrangères	39
	2. Avec des organismes publics	39
	Section 3 – La rectification de la déclaration fiscale et les conséquences d'une déclaration fiscale non valablement souscrite	40
I.	La procédure de rectification de la déclaration	40
II.	La procédure de taxation d'office	41
III.	La preuve en matière fiscale	42
	1. Introduction	42
	2. Les présomptions	42
	<i>Présomption légale de revenus imposables tirée de signes et indices d'aisance</i>	42
	<i>Présomption légale de revenus imposables tirée de la taxation par comparaison</i>	44
	Section 4 – L'établissement de l'impôt	44
I.	L'enrôlement de l'impôt	44
II.	Les délais d'imposition	45
	1. Conséquences fiscales d'une déclaration valablement souscrite	45
	2. Conséquences fiscales d'une déclaration non valablement souscrite	45
	<i>Délai extraordinaire de 3 ans</i>	45
	<i>Délai d'imposition de 7 ans</i>	46
	3. Exemple	46
	4. Les délais spéciaux d'imposition	47
	Section 5 – Les voies de recours	48
I.	Le recours administratif ou la réclamation adressée au directeur régional	48
	1. Forme de la réclamation et délai	48
	2. Instruction de la réclamation	49

3.	Faculté pour le contribuable d'être entendu	49
4.	Délai pour statuer	49
II.	La procédure judiciaire	50
1.	Par requête contradictoire	50
2.	Les indemnités de procédure	50
	Section 6 – Le recouvrement de l'impôt	51
I.	L'impôt contesté	51
II.	Les intérêts	51
1.	Les intérêts de retard	51
2.	Les intérêts moratoires	52
III.	L'enrôlement d'une cotisation subsidiaire	52
IV.	La surséance indéfinie au recouvrement	53
V.	Les privilèges et hypothèques du fisc	54
	Section 7 – Les sanctions	54
I.	Les accroissements d'impôts	54
II.	Les amendes administratives	54
III.	Les sanctions pénales	55
III.	<b>L'IMPOT SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES : Structure, principes et règles fondamentales</b>	<b>57</b>
III.	L'impôt sur les revenus de personnes physiques : Structure, principes et règles fondamentales	59
	Section 1 : Introduction : assujettis et assiette de l'impôt	59
I.	Introduction	59
II.	Les personnes soumises à l'impôt des personnes physiques	60
1)	La notion d' « habitant du Royaume »	60
1.	<i>L'inscription au registre national</i>	60
2.	<i>Personnes non inscrites au registre national – Critères de rattachement</i>	60

3.	<i>La notion de « domicile fiscal »</i>	61
4.	<i>La notion de « siège de la fortune »</i>	61
2)	Cas de changement de statut au cours d'une année	62
3)	Cas particuliers	62
4)	Les non habitants du Royaume	63
III.	Aperçu général des principes de base en matière d'impôts sur les revenus des personnes physiques.	63
1)	Les catégories de revenus imposables	63
2)	Le principe de l'imposition des revenus nets	63
3)	Le principe de la globalisation des revenus	63
4)	L'impôt est perçu par voie de précomptes	64
	Section 2 – Les revenus immobiliers	64
I.	Définitions	64
1)	Notion de « biens immobiliers »	64
2)	Notion de « revenu » immobilier	65
II.	La double imposition des revenus immobiliers	66
III.	Le revenu cadastral	66
1)	Définition	66
2)	Fixation du revenu cadastral, péréquation générale et réévaluation	67
3)	Procédure	67
4)	Réduction du revenu cadastral	67
5)	Exonération du revenu cadastral	68
IV.	Le précompte immobilier	69
1.	Redevable du précompte immobilier	69
2.	Base de calcul et taux du précompte immobilier	69
3.	Les réductions et exonérations du précompte immobilier	70
4.	Imputation du précompte immobilier	70
V.	Les frais déductibles des revenus immobiliers	71
VI.	L'imposition des revenus immobiliers	71
1.	Débitéur de l'impôt – Qui doit payer l'impôt ?	71
2.	Montant imposable	72
-	<i>Immeuble occupé par son propriétaire à titre privé</i>	72
-	<i>Immeuble occupé par son propriétaire à des fins professionnelles</i>	72

- Immeuble occupé par son propriétaire à des fins mixtes	72
- Immeuble occupé par son propriétaire à titre de résidence secondaire	72
- Immeuble donné en location à un locataire qui l'affecte exclusivement à des fins privées	73
- Immeuble donné en location à un locataire l'affectant à une activité professionnelle	73
- Immeuble donné en location à un locataire l'affectant à des fins mixtes	73
- Immeuble donné en location alors qu'il est meublé	73
- Immeuble situé à l'étranger	74
- Les sommes obtenues à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose ou de superficie ou de droits immobiliers similaires	74
Section 3 – Les revenus de capitaux et les revenus mobiliers	76
I. Généralités	76
II. Les dividendes	76
III. Les intérêts	78
IV. Les revenus de la location, de l'affermage, de l'usage et de la concession de biens mobiliers	79
V. Les rentes viagères et temporaires	80
VI. Le nouveau régime fiscal des droits d'auteur	80
VII. Les revenus mobiliers traités comme des revenus professionnels	80
VIII. Les revenus exonérés	81
IX. Le précompte mobilier	82
1) Généralités	82
2) Débiteurs du précompte mobilier	82
3) Moment de la déduction du précompte mobilier	82
4) Taux et calcul du précompte mobilier	83
5) Exonération du précompte mobilier	83

X.	L'imposition des revenus mobiliers à l'IPP	84
1)	Déclaration facultative des revenus mobiliers	84
2)	Système de taxation séparée	84
3)	Système de la globalisation	85
	Section 4 – Les revenus professionnels	85
I.	Les revenus professionnels imposables	85
1)	Les bénéfices d'exploitation	86
1.1.	<i>Les bénéfices visés à l'article 24 CIR/92</i>	86
1.	<i>Les bénéfices provenant d'opérations courantes ou bénéfices proprement dits</i>	86
2.	<i>Les plus values d'actifs ou moins-values de passifs</i>	87
3.	<i>Les sous-estimations d'actif et surestimations de passif</i>	89
1.2.	<i>Les bénéfices visés à l'article 25 CIR/92</i>	89
1.3.	<i>Les avantages anormaux et bénévoles visés à l'article 26 CIR/92</i>	89
2)	Les profits des professions libérales et autres occupations lucratives	90
3)	Les bénéfices ou profits résultant d'une activité professionnelle antérieure	90
4)	Les rémunérations	91
4.1.	<i>Notion de rémunération</i>	91
4.2.	<i>Les rémunérations des travailleurs</i>	91
A.	<i>Les traitements, salaires, commissions, gratifications, primes, indemnités et toutes autres rétributions analogues, y compris les pourboires et autres allocations même accidentelles, obtenues en raison ou à l'occasion de l'exercice de l'activité professionnelle</i>	91
B.	<i>Les avantages de toute nature (ou « avantages en nature »)</i>	92
C.	<i>Les indemnités obtenues en raison ou à l'occasion de la cessation de travail ou de la rupture d'un contrat de travail</i>	93
D.	<i>Les indemnités obtenues en réparation totale ou partielle d'une perte temporaire de rémunérations</i>	94
4.3.	<i>Les rémunérations des dirigeants d'entreprise, gérants, et administrateurs</i>	94
A.	<i>Les rémunérations proprement dites</i>	94
B.	<i>Les avantages de toute nature</i>	95
4.4.	<i>Les rémunérations des associés actifs</i>	96

4.5. Les rémunérations du conjoint aidant	96
4.6. Les sportifs rémunérés	96
4.7. Les indemnités pour frais propres à l'employeur	97
4.8. Le problème des « faux indépendants »	97
5. Les pensions, rentes et allocations en tenant lieu, ainsi que le régime fiscal de indemnités octroyées pour perte permanente de revenus	98
5.1. Premier pilier : les pensions légales et extra légales	98
5.2. Deuxième pilier : les pensions complémentaires liées à l'exercice de l'activité professionnelle (au niveau de l'entreprise ou du secteur)	99
1. Engagements collectifs de pension	99
2. Engagements individuels de pension	100
3. Pension libre complémentaire pour travailleurs indépendants et les assurances « dirigeants d'entreprise »	100
5.3. Troisième pilier : les pensions complémentaires sans lien avec l'exercice de l'activité professionnelle (épargne individuelle à l'initiative du travailleur)	100
5.4. Quatrième pilier : les produits de la branche 23	101
5.5. Valeur de rachat des droits de pension	101
5.6. Le régime fiscal des indemnités obtenues en réparation d'une perte permanente de revenus, en ce compris l'assurance « revenu garanti »	102
5.7. Le régime fiscal des indemnités obtenues pour accident du travail n'ayant pas entraîné de perte de revenus professionnels	102
6. Les revenus mobiliers et immobiliers qualifiés de revenus professionnels	103
7. Les revenus des associés de sociétés civiles ou associations sans personnalité juridique	103
II. Les revenus professionnels exonérés	104
1. Exonération à caractère social ou culturel	104
2. Pensions, rentes, capitaux, épargnes et valeurs de rachat	105
3. Plus-values exonérées	105
4. Réductions de valeur et provisions exonérées	106

III.	Détermination de revenu professionnel net	106
1)	Les frais professionnels	106
1.1.	<i>La notion de frais professionnels et les conditions requises pour leur déduction</i>	107
a.	<i>Faits ou supportés pendant la période imposable (ou les frais professionnels et le principe d'annualité de l'impôt)</i>	107
b.	<i>Présenter un caractère professionnel, c'est-à-dire être effectués en vue d'acquiescer ou de conserver des revenus imposables</i>	107
c.	<i>Se rattacher nécessairement à l'activité professionnelle</i>	108
d.	<i>Justifiés par des éléments probants</i>	108
e.	<i>L'administration n'a pas à juger de l'opportunité de la dépense</i>	108
1.2.	<i>L'émission de fiches représentatives de certains frais professionnels</i>	109
1.3.	<i>Les frais professionnels forfaitaires et les frais professionnels réels</i>	109
1.4.	<i>Les différentes catégories de frais professionnels</i>	110
1.5.	<i>La notion de dépense non admise (DNA)</i>	111
f.	<i>Frais rejetés</i>	111
g.	<i>Frais limités dans leur pourcentage de déduction</i>	111
h.	<i>Frais soumis à des conditions de forme</i>	112
2.	Les pertes professionnelles	113
2.1.	<i>La notion de perte professionnelle</i>	113
2.2.	<i>La déductibilité des pertes professionnelles de l'exercice d'imposition</i>	113
2.3.	<i>La déductibilité des pertes professionnelles des exercices antérieurs</i>	113
2.4.	<i>La déductibilité des pertes professionnelles des sociétés par les associés</i>	113
2.5.	<i>Les avantages anormaux et bénévoles</i>	114
2.6.	<i>La preuve des pertes professionnelles</i>	114
IV.	Le précompte professionnel	114
1.	Notion de précompte	114
2.	Les débiteurs du précompte professionnel	115
3.	Les revenus soumis au précompte professionnel	116
4.	Le moment où le précompte professionnel est dû	116

5. Le montant et le calcul du précompte professionnel	117
6. L'imputation du précompte professionnel et son remboursement	117
Section 5 – Les revenus divers	117
I. Généralités	117
II. Les revenus de spéculation occasionnelle	118
1) La notion de gestion normale d'un patrimoine privé	119
2) les critères de distinction	119
3) Les plus-values réalisées sur des valeurs de portefeuille	120
4) Les plus-values sur des droits incorporels	120
5) Régime d'imposition	120
III. Les prix et subsides	120
IV. Les rentes alimentaires	121
V. Les autres revenus divers	122
1) Revenus de la cession, sous-location d'un immeuble et droit d'apposer des supports publicitaires	122
2) Les lots afférents à des titres d'emprunts	122
3) Les produits de la location du droit de chasse, de pêche et de tenderie	122
4) Les plus-values réalisées sur des immeubles non bâtis	122
5) Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession à titre onéreux d'actions ou parts représentatives de droits sociaux d'une société belge	123
6) Les plus-values réalisées à bref délai sur des immeubles bâtis	124
Section 6 – Les versements anticipés	124
I. Généralités – Ratio legis – Notions et principes	124
II. Majoration pour absence ou insuffisance de versements anticipés	125
III. Bonifications pour versements anticipés	125
IV. Remboursement en cas d'excédent	125
V. Le cas particulier des jeunes indépendants	126

Section 7 – Calcul de l'impôt des personnes physiques	126
I. Régime ordinaire de taxation	126
1) Tarif d'imposition sur les revenus globalisés	126
2) Quotité du revenu exemptée d'impôt	126
3) Réductions d'impôts	127
II. Régimes spéciaux de taxation	127
Section 8 – Dépenses déductibles du revenu imposable globalement	129
I. Principes	129
II. Libéralités	130
III. Rémunérations d'un employé de maison	130
IV. Frais de garde d'enfant	130
V. Déduction pour habitation unique	131
VI. Rentes alimentaires déductibles	133
VII. Frais de restauration et d'entretien d'immeubles classés	133
Section 9 – Imposition commune des conjoints et cohabitants légaux – Incidence de la situation familiale sur la situation fiscale du contribuable	134
1. Le domicile fiscal des époux ou cohabitants légaux	134
2. Déclaration, taxation et recouvrement	134
2.1. <i>L'année du mariage</i>	134
2.2. <i>Les années ultérieures</i>	135
2.3. <i>Les époux séparés de fait</i>	135
2.4. <i>Les époux divorcés</i>	136
3. Imposition commune et suppression du cumul des revenus des époux	136
4. La situation du ménage de fait et discrimination	137
5. Le calcul de la réduction d'impôt pour allocations de chômage en ce qui concerne les personnes mariées et les cohabitants légaux	137

Section 10 – L'impôt des non-résidents	138
I.    La notion de non résident	138
II.   Le principe de territorialité	138
III.  Les revenus imposables	138
IV.   La base imposable à l'impôt des non résidents	139
Section 11 – Les revenus de sources étrangères des résidents belges	139
I.    Généralités	139
II.   Les revenus immobiliers	140
III.  Les revenus mobiliers	140
IV.   Les revenus professionnels	141
V.    Les revenus divers	141
IV. <b>L'IMPOT DES SOCIETES ET           L'IMPOT DES PERSONNES MORALES</b>	143
IV.   L'impôt des sociétés et l'impôt des personnes morales	145
<i>PREALABLE</i>	145
Section 1 : Introduction	145
Section 2 : Sociétés assujetties à l'impôt	145
Section 3 : Assiette de l'impôt	146
I.    Dispositions et principes généraux	146
II.   Base de l'impôt	147
1)  Les bénéfiques (ou résultat brut d'exploitation)	147
1.1. <i>Les bénéfiques</i>	147
1.2. <i>Evaluation du bénéfice de l'entreprise – analyse du lien                   étroit entre la fiscalité et la comptabilité des entreprises</i>	148
2)  Les dividendes distribués	149

3)	Les dépenses non admises – le cas particulier des « avantages anormaux et bénévoles »	149
3.1.	<i>Règle de base et notion d'avantage anormal et bénévole</i>	149
3.2.	<i>Exception au principe</i>	150
3.3.	<i>Exemple</i>	151
3.4.	<i>Exceptions à l'exception</i>	151
4)	Les sous-estimations d'actifs et surestimations de passifs	152
III.	Le régime d'imposition des plus-values	152
1)	Notion et principes	152
2)	Les plus-values réalisées	153
2.1.	<i>Notion et distinctions</i>	153
2.2.	<i>Régime des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	154
-	<i>Les plus-values volontaires réalisées à bref délai (soit dans les cinq ans de l'acquisition)</i>	154
-	<i>Les plus-values volontaires (ou forcées) réalisées après plus de cinq ans</i>	154
2.3.	<i>Régime des plus-values réalisées sur véhicule d'entreprise</i>	155
2.4.	<i>Régime des plus-values sur actions et parts</i>	155
2.5.	<i>Régime des plus-values de cessation</i>	155
3)	Les plus-values exprimées dans les comptes	155
IV.	Revenus exonérés	156
1)	Les plus-values	156
2)	Les mesures d'aides régionales exonérées	156
3)	Les entreprises investissant dans les gisements d'hydrocarbures	157
4)	Les autres exonérations	157
V.	Détermination du montant net du revenu	157
1)	Les frais professionnels	157
2)	Les amortissements	158
3)	Les revenus définitivement taxés (ou RDT)	158
3.1.	<i>Ratio legis du régime des RDT</i>	158
3.2.	<i>Les conditions d'application du régime</i>	159
3.3.	<i>Le régime des RDT</i>	160
3.4.	<i>Les RDT et le report de leur excédent. La loi belge enfrent le droit européen : l'arrêt Cobelfret de la CJCE du 12 février 2009</i>	160
4)	Les réductions de valeur	161

5) Les provisions pour risques et charges	161
6) Les pertes professionnelles	161
VI. Régimes spéciaux applicables aux opérations propres aux entreprises	162
1) Acquisition d'actions propres	162
2) Partage partiel de l'avoir social	162
3) Dissolution et liquidation	162
4) Fusion et scission	162
5) Transfert du siège social à l'étranger	163
Section 4 : Calcul de l'impôt	163
I. Régime ordinaire de taxation	163
1) Tarif d'imposition	163
2) Majoration pour absence de versements anticipés	164
3) Réduction pour les sociétés publiques	164
II. Cotisations distinctes	164
1) Cotisation spéciale sur commissions secrètes	164
2) Cotisation spéciale à charge des associations de crédit, des sociétés de cautionnement mutuel et de sociétés de logement	165
Section 5 : Les revenus d'origine étrangère d'une société	165
I. Règles générales	165
II. Les remèdes de la loi belge à la double imposition	166
III. Les conventions préventives de double imposition	167
Section 6 : Les avantages fiscaux de l'utilisation d'une société par une personne physique	167
I. Le transfert d'immeubles à une société	168
1. En matière de droits de succession	168
2. En matière d'impôts directs	168
II. Le transfert du patrimoine professionnel à une société	169

III.	L'exercice d'un mandat d'administrateur ou de gérant sous la forme d'une SPRL(U)	170
	Section 7 : L'impôt des personnes morales	170
I.	Personnes morales assujetties à l'impôt	170
II.	Assiette de l'impôt	171
	1) L'état, les Communautés, les Régions, les provinces, les agglomérations, les fédérations de communes, les communes, les centres publics d'aide sociale, ainsi que les établissements culturels publics	171
	2) Les personnes morales visées à l'article 180 CIR/92	171
	3) Les associations sans but lucratif (ou asbl)	171
III.	Calcul de l'impôt	172
V.	<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE</b>	173
V.	Taxe sur la valeur ajoutée	175
	Section 1 – Introduction : définition, caractéristiques et mécanisme de la taxe sur la valeur ajoutée	175
I.	Définition et caractéristiques de la TVA	175
II.	Mécanisme de la TVA	176
	1. La TVA est une taxe unique à la consommation, acquittée par paiements fractionnés	176
	2. La TVA assure une égalité de taxation au niveau du consommateur final	176
	3. La TVA est un impôt européen	177
	4. L'incidence des taux sur la charge finale : effet dit « de rattrapage »	177
III.	En pratique : plan d'étude	177
	Section 2 – Champ d'application	178
I.	Les opérations soumises à la TVA et leur régime d'imposition	178
	1. Les livraisons de biens et les opérations y assimilées	179
	1.1. <i>Notion</i>	179
	1.2. <i>Opérations assimilées : les prélèvements</i>	179

2.	Les prestations de services et les opérations y assimilées	180
2.1.	<i>Notion</i>	180
2.2.	<i>Opérations assimilées</i>	180
3.	Le cas particulier de la livraison de biens avec montage et ou placement	181
4.	Les acquisitions intracommunautaires	181
4.1.	<i>Notion</i>	181
4.2.	<i>Régimes d'imposition</i>	181
1.	<i>Régime normal</i>	181
2.	<i>Régime dérogatoire</i>	182
3.	<i>Régimes particuliers : les moyens de transport neuf</i>	182
5.	Les importations	182
II.	Les exclusions	182
III.	La taxation des opérations illicites	183
Section 3 – L'assujetti		183
I.	Définition	183
II.	Les différentes catégories d'assujettis	184
1.	Assujettis permanents ordinaires	184
2.	Assujettis permanents exonérés / exemptés	184
3.	Assujettis occasionnels	185
4.	Assujettis franchisés	185
5.	Assujettis totaux, mixtes et partiels	186
III.	Les non assujettis TVA	186
IV.	Point de départ et fin de l'assujettissement	186
V.	Les obligations de l'assujetti	187
Section 4 – La localisation des opérations imposables		187
1.	Les livraisons de biens	187
2.	Les prestations de services	188
3.	Les acquisitions intracommunautaires	189
	<i>La livraison exonérée – acquisition taxée</i>	189
	<i>Les acquisitions intracommunautaires avec installation</i>	189
	<i>Les ventes à distance</i>	189
	<i>Les ventes de moyens de transport neuf</i>	189

<i>Les ventes de produits soumis à accises</i>	189
<i>Les ventes au comptoir</i>	190
4. Les importations	190
Section 5 – Fait générateur et exigibilité de la taxe	190
Section 6 – Base et taux d'imposition	191
Section 7 – Les exemptions ou exonérations	192
I. Les exemptions n'influençant pas le droit à déduction : les exportations, livraisons et acquisitions intracommunautaires, importations et transports internationaux	192
II. Les exemptions influençant le droit à déduction	193
Section 8 – Le droit à déduction	194
Section 9 – Echange de renseignements entre les différents Etats membres	195
<b>VI. LES DROITS D'ENREGISTREMENT</b>	<b>197</b>
VI. Les droits d'enregistrement	199
Section 1. Introduction	199
I. La régionalisation de la matière des droits d'enregistrement	199
Section 2. Les droits d'enregistrement en général	199
1. Formalités de l'enregistrement et obligation d'enregistrement	199
1.1. Définition	199
1.2. Actes obligatoirement soumis à la formalité de l'enregistrement	200
1.3. Enregistrement facultatif	200
1.4. Les délais pour la présentation à la formalité	201
1.5. Les personnes tenues de l'obligation d'enregistrement et du paiement des droits	201
2. Les types de droit d'enregistrement	201
2.1. Les droits proportionnels	202
2.2. Les droits fixes : droit fixe général et droits fixes spécifiques	202

3.	Les principes généraux régissant la perception des droits d'enregistrement sur les conventions	202
3.1.	<i>Le droit d'enregistrement frappe l'acte juridique en tant que negotium et non l'instrumentum</i>	202
3.2.	<i>Les dispositions dépendantes et indépendantes</i>	203
3.3.	<i>Les modalités de l'opération juridique, plus particulièrement les effets d'une condition suspensive</i>	203
3.4.	<i>L'annulation, la résolution et la révocation des conventions</i>	203
3.5.	<i>L'administration fiscale est un tiers à la convention pour ce qui concerne la perception des droits d'enregistrement.</i>	203
Section 3.	Les droits d'enregistrement proportionnels	204
1.	Les droits sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles sis en Belgique	204
1.1.	<i>Obligation d'enregistrement et assiette du droit</i>	204
1.2.	<i>Délai d'enregistrement</i>	204
1.3.	<i>Base imposable : règles, contrôle et sanctions</i>	205
1.	<i>Règles de base</i>	205
2.	<i>Contrôle et sanctions</i>	206
1.4.	<i>Taux du droit et réductions de taux</i>	206
2.	Les droits sur les partages de biens immeubles sis en Belgique	206
2.1.	<i>Obligation d'enregistrement et assiette du droit</i>	206
2.2.	<i>Les partages soumis au droit de vente de 12,5 %</i>	206
3.	Les droits sur les baux d'immeubles sis en Belgique	207
3.1.	<i>Obligation d'enregistrement et assiette du droit</i>	207
3.2.	<i>Base imposable</i>	207
3.3.	<i>Taux du droit</i>	207
4.	Les droits sur les ventes publiques de biens meubles corporels	208
5.	Les droits sur les apports en société	208
5.1.	<i>Les apports à des sociétés belges</i>	208
5.2.	<i>Les augmentations de capital sans apport nouveau</i>	208
5.3.	<i>Le régime des fusions, scissions et apports de branches d'activité</i>	208
6.	Les droits sur les constitutions d'hypothèque, de gage sur fonds de commerce et privilège agricole	209
6.1.	<i>Les droits d'enregistrement sur les constitutions d'hypothèque, de gage sur fonds de commerce et privilège agricole</i>	209

6.2. Les droits d'hypothèque sur les inscriptions d'hypothèques et de privilèges immobiliers au registre des hypothèques	209
7. Les droits sur les donations	209
7.1. Obligation d'enregistrement et assiette du droit	209
7.2. Base imposable	210
7.3. Taux du droit	210
Section 4. Restitutions, amendes et prescription	211
1. Les restitutions	211
2. Les amendes	211
2.1. Insuffisance d'estimation	212
2.2. Dissimulation du prix ou des charges	212
2.3. Simulation	212
3. La prescription	212
<b>VII. DROITS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DECES</b>	<b>213</b>
VII. Droits de succession et de mutation par décès	215
Section 1. Introduction	215
1. La régionalisation de la matière des droits de succession	215
II. Distinctions entre droit de succession et droit de mutation par décès	215
Section 2. La succession en droit civil	216
1. Remarques terminologiques préalables et notions	216
2. L'option	217
3. La dévolution légale	217
4. La dévolution testamentaire	218
5. L'incidence du régime matrimonial	218
Section 3. Conditions générales de déduction de l'impôt	218
Section 4. Actif imposable de la succession – Base des droits de succession	219
1. Droit de succession	219
1.1. Règle de base	219
1.2. Exceptions au principe de l'universalité des biens	219
1. Les récompenses	219
2. Les immeubles sis à l'étranger	220
2. Droit de mutation par décès	220

Section 5. Evaluation de l'actif imposable de la succession	220
Section 6. Passif admissible de la succession	221
1. Règles de base	221
2. Dispositions « anti-abus »	221
Section 7. Déclaration de succession	222
1. Obligation d'établir la déclaration de succession	222
2. Personne tenue d'établir la déclaration de succession – bureau compétent	222
3. Délai pour le dépôt de la déclaration de succession	223
4. Défaut de déclaration de succession	223
Section 8. Tarif des droits de succession	223
Section 9. Exemptions et réduction	224
Section 10. Liquidation des droits de succession	224
Section 11. Paiement des droits et amendes	224
1. Obligation de paiement des droits de succession	224
2. Contribution au paiement des droits de succession	225
3. Délai de paiement, intérêts moratoires et garanties de l'Etat sur les droits de succession	225
3.1. <i>Délai de paiement</i>	225
3.2. <i>Intérêts moratoires</i>	225
3.3. <i>Garanties de l'Etat</i>	225
Section 12. Moyens de preuve	226
1. Droit commun	226
2. Moyens spéciaux de preuve	226
3. Expertise de contrôle	227
Section 13. Pénalités	227
1. Amendes fiscales	227
2. Peines correctionnelles	228
Section 14. Restitution des droits	228
Section 15. La prescription	228

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	229
INDEX	233
LEXIQUE	243
TABLE DES MATIERES	251

